Agence Hauts-de-France 2020 2040



Programme d'accompagnement régional en faveur de la prévention des déchets ménagers

ATELIER Tarification incitative (2/4)

LAON

Jeudi 15 décembre 2022







Accueil

Jean Michel FOUQUET

Chargé de Mission DMA

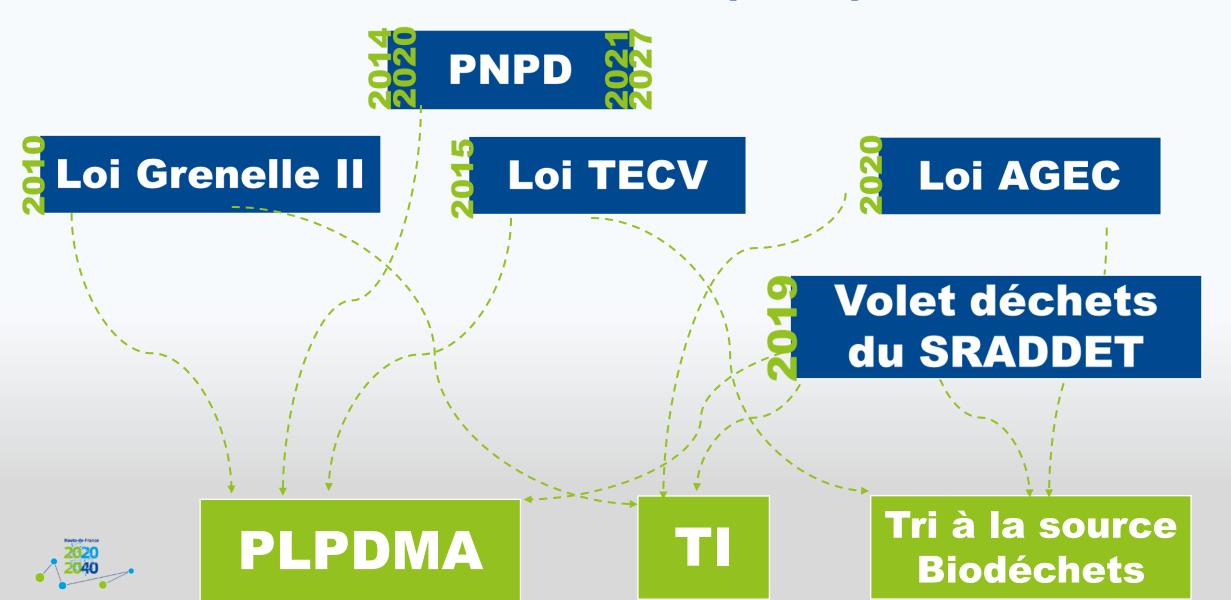


Bienvenue

Déchets ménagers :



Êtes-vous prêts pour 2025 ?



12 ateliers thématiques, 3 visites, une conférence de clôture



3 thématiques PLPDMA

Tri à la source Biodéchets

DATE	06/10/22	15/11/22)1/12/22	15/12/22	12/01/23	19/01/23	02/02/23	
LIEU	Amiens	Cambrai S	St Omer	Laon	Arras	Beauvais	Aire cantilienne	
Matin	A1 Biodéchets		A2 PLPDMA	A3 PLPDMA	A3 TI	A4 PLPDMA	A4 Biodéchets	
Après midi	A1 TI		A2 Biodéchets	A2 TI	A3 Biodéchets	A4 TI	Visite tech Biodéchets	
	09/03/23 16/03/23		28/03/23			31/03/2022		
DATE	09/03/23	16/03/23	28/03/23		31/03/2022			
DATE LIEU	09/03/23 A confirmer	16/03/23 ROUBAIX	28/03/23 Visioconf	érence		D, Evin Malr	naison	
			Visioconfe Enjeux d'ui	ne approche le de la	SYMEVAL Visite du s communic pédagogiq	D, Evin Malr site (pavillon ation, Resso ue, présenta commune en	de la urcerie, jardin	

Le programme sur les ateliers – Tarification incitative



Animation de l'atelier par Sébastien DESPLANQUES (V2R)

Quatre demi journée prévues

- 1. La Tarification Incitative, de la précollecte à la collecte
- 2. La Tarification Incitative, Quels résultats attendus?
- 3. La Tarification Incitative, ils l'ont fait!
- 4. Mise en place de la Tarification Incitative, à vous de jouer!







Le programme de l'atelier

Sébastien DESPLANQUES

V2R



La Tarification Incitative, Quels résultats attendus ?



1. La Tarification Incitative, Quels résultats attendus – 60'

par Sabine HALTEBOURG, Directrice Régionale Région Nord Ile de France de Citéo et Théo BESANCON, Chef de projet collecte Nationale de Citéo

PAUSE – 15'

- 2. Retours d'expérience de collectivités investies depuis plusieurs années dans Tarification Incitative 90 '
 - 1. Nathalie BLOT Communauté de Communes du Val de Somme– Directrice Générale des Services
 - 2. Monsieur PLATEAUX Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne Vice-Président en charge de l'Environnement accompagné d'Emilie Morvan Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne Chargée de mission





60 '

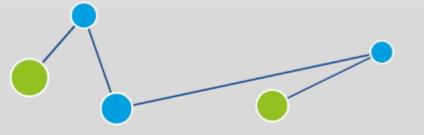


Sabine HALTEBOURG,

Directrice Régionale Région Nord Ile de France de Citéo

Théo BESANCON,

Chef de projet collecte Nationale de Citéo



La tarification incitative, quels résultats attendus?

15/12/2022 - SIRTOM DU LAONNOIS









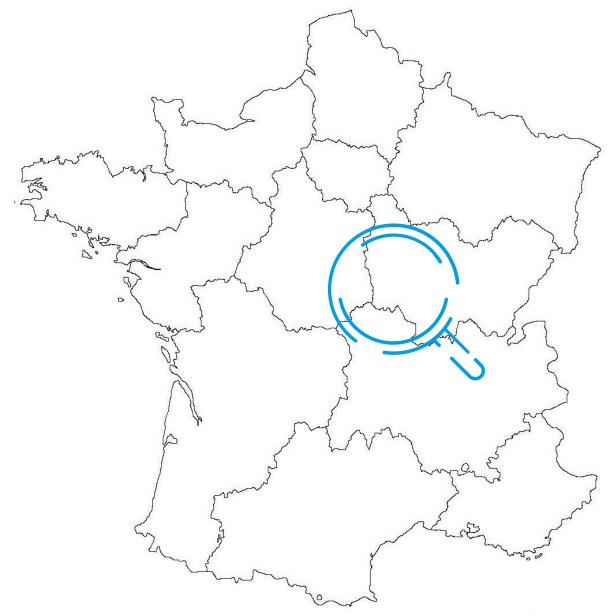
État des lieux

02 Quels bénéfices

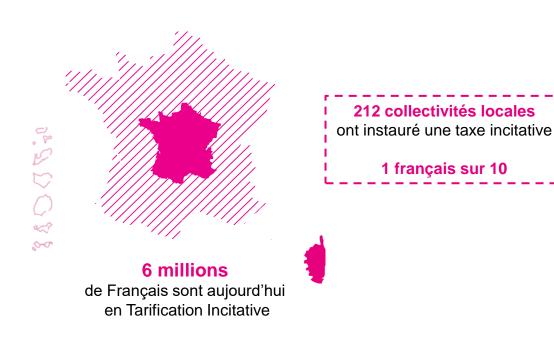
03 Idées reçues

Capitaliser sur les retours d'expérience

01 — État des lieux



Contexte actuel



Les caractéristiques des collectivités en Tarification incitative

Population moyenne 30 000 habitants

Principalement rurales, sauf : Besançon, La Roche sur Yon, Aire Cantilienne

Quelques destinations touristiques :

Côtier (Crozon / île d'yeux / île Oléron Montagne (Pays de Gex, Lac d'Aiguebelette)

Objectifs loi anti-gaspillage et économie circulaire (10/02/20)

Objectif de collecte pour recyclage

de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici à 2030 (par rapport à 2010)

Objectifs de réduction

100% de plastique recyclé d'ici à 2025

Objectif de recyclage & de réemploi

des bouteilles en plastique pour boisson en 2025 et 90% en 2029



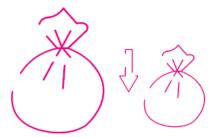
Pourquoi s'intéresser à la tarification incitative ?

La tarification incitative est la porte d'entrée des politiques « 0 déchet, 0 gaspillage »

Elle permet une prise de conscience des habitants du coût de la gestion des déchets et met en avant les gestes de tri et actes d'achat responsable!

Mais elle ne fonctionne pas seule, c'est un outil au service d'un nouveau schéma de collecte qui facilite les gestes de prévention et de tri pour les habitants :

Modernisation de la collecte séparative des emballages et des papiers, en lien avec la mise en place de **l'extension des consignes de tri**



Mise en place d'une politique de gestion à la source des biodéchets, via le compostage ou une collecte séparative

Rationalisation du service proposé sur tous les flux dont OMR afin d'anticiper l'augmentation de la TGAP

Vidéo



02 — Quels bénéfices



Potentiel recyclable perdu dans l'OM: un véritable enjeu

National : AVANT PASSAGE TI

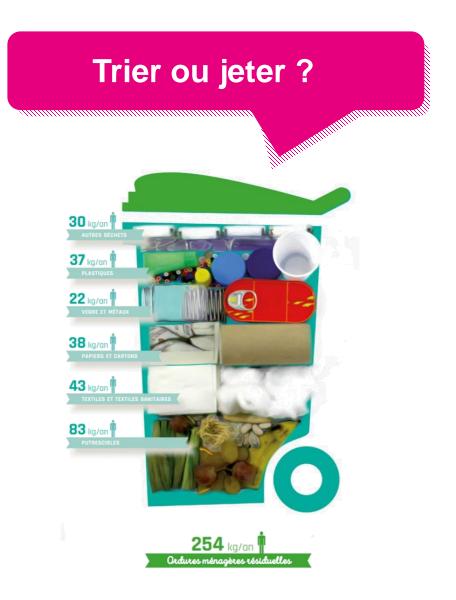
25 % du poids des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) sont des emballages et des papiers

262 KG d'OMr sont jetés chaque année par les Français

54 KG par habitant et par an (masse sèche hors humidité) d'emballages et de papiers échappent ainsi à la collecte sélective

3,5 millions de tonnes d'emballages et de papiers supplémentaires pourraient être collectés sélectivement et triés pour un recyclage

restant dans les OMr, tous milieux confondus:
les emballages plastiques, les emballages papier-carton et les papiers



Des résultats à la hauteur des attentes



On collecte en moyenne +30 % d'emballages (hors verre) et de -20 à -50 % d'OMR sur les territoires en TI.

C'est le seul dispositif qui permet d'atteindre de tels résultats dans les 2 ans qui suivent sa mise en œuvre.



La TI permet d'afficher la juste valeur du service public et de répercuter son coût à l'habitant en fonction de ses efforts et du service rendu.

Elle instaure une **nouvelle relation entre la collectivité et les citoyens** : elle incite les habitants à une consommation et à un geste de tri responsable.

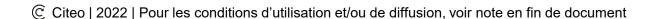


L'augmentation de la TGAP et la fermeture de nombreux exutoires ont un impact fort sur les coûts de traitement des OMR.

La baisse de production des OMR constatée sur les territoires en tarification incitative permet de maîtriser ces augmentations.

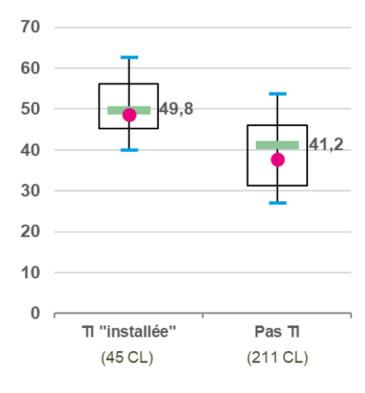


- √ 60 % des Français pensent qu'il est urgent d'œuvrer pour l'avenir de la planète
- √ 1 Français sur 2 estime que les collectivités locales sont des actrices majeures pour agir concrètement en faveur du développement durable
- √ 70% d'entre eux sont favorables à ce mode de financement



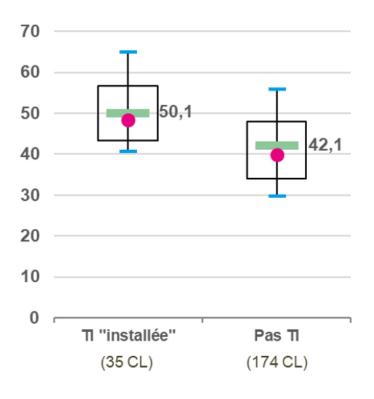
Des performances à la hauteur des attentes

Perf des emb. légers + papiers en kg triés/hab.



Milieu RURAL

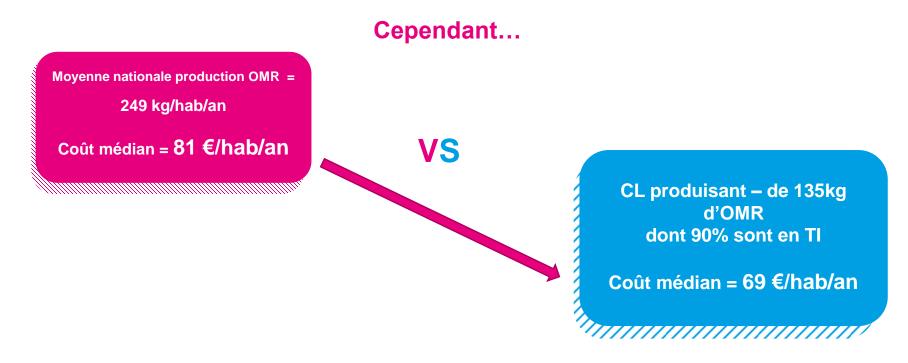
Perf des emb. légers + papiers en kg triés/hab.



Milieu MIXTE RURAL

Impact sur la performance économique

Depuis plus de 10 ans, il est difficile de promettre une diminution du coût des déchets : l'enjeu est d'infléchir l'augmentation programmée du coût du service avec la hausse de la TGAP, dans un contexte réglementaire exigeant et un contexte international contraint



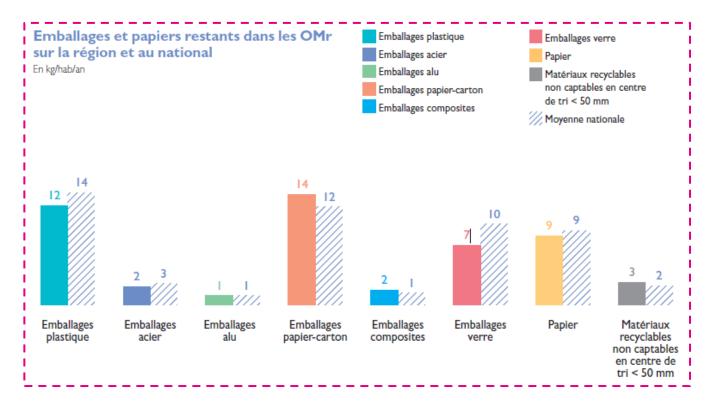
Focus Hauts-de-France

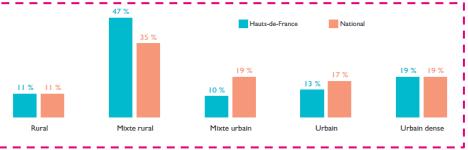


51₉1 **kg/hab/an** d'emballages et papiers restant dans les OMr

54 kg/an/hab au national

82₉4 kg/hab/an d'emballages et papiers recyclés 69,8 kg/an/hab au national

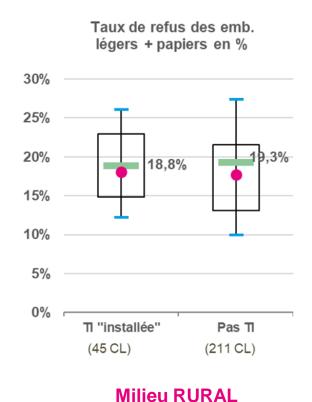


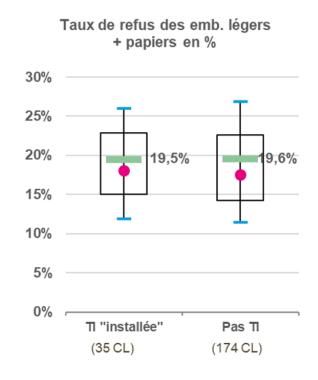


03 — Idées reçues



Les refus de tri





Milieu MIXTE RURAL

Peu de différence notable au niveau de la qualité de tri entre les collectivités TI et hors TI

Les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages observés dans les territoires en tarification incitative sont de l'ordre de 2 kg/hab/an en moyenne, soit moins de 1 % des OMR.

 Sujet de préoccupation pour tous les territoires, y compris sans tarification incitative

Il est important de ne pas le négliger et de l'objectiver (recensement avant passage en TI, puis suivi)

 Nécessité de mettre au point des procédures partagées avec les communes et partenaires (collecte, recherche responsables, verbalisation)

On constate une augmentation des dépôts sauvages dans les premiers mois de mise en œuvre de la TI.

La **communication** et la **sensibilisation**, sur le terrain, ont un rôle essentiel.

De plus, grâce à l'action conjointe des maires (pouvoir de police) et de la collectivité en charge de la collecte, les gestes inciviques peuvent être rapidement enrayés.

2 voies pour verbaliser les auteurs de dépôts sauvages :

- Le code pénal, dans le cadre du non-respect du règlement de collecte (pouvoir de police spéciale associé à la compétence Déchets)
- Le code de l'environnement, dans le cadre du pouvoir de police générale du maire

Les zones spécifiques

Tous les usagers peuvent-ils utiliser le schéma de collecte « classique » ?

- ☐ Les professionnels : oui (sauf cas très particulier ex: Lourdes => l'usager est le quartier)
- ☐ Les touristes : oui Il faut avoir une approche adaptée
- ☐ Les habitats collectifs : oui

Mais des solutions existent :

- Sacs prépayés (mais attention à ne pas les laisser plusieurs jours sur le trottoir)
- Borne à accès contrôlé
- Abri-bac à accès contrôlé
- Kit pour les loueurs => plaquette d'info et badge présent dans le trousseau de clés
- Nouvelles technologies en développement : paiement par smartphone, cartes prépayées à retirer à l'office du tourisme, ouverture par code...

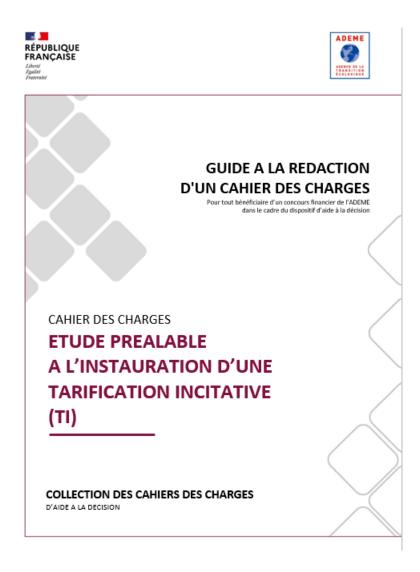
Attention: les doubles services (PAP+AV) coûtent cher

04

Capitaliser sur les retours d'expérience

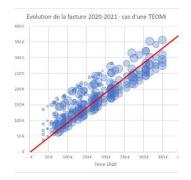


L'importance de l'étude préalable : du sur-mesure pour vos territoires

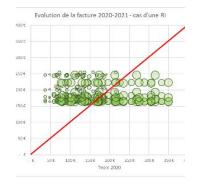


Les variations de facture

Les impacts dépendent à la fois de la facture actuelle (ex.TEOM / faible ou forte valeur locative & dimensionnement du taux) et du niveau d'utilisation du service.



En TEOM incitative, les ordres de grandeur de la facture Déchets sont maintenus.



En redevance incitative, les variations sont beaucoup plus marquées à la hausse comme à la baisse.



Plus le poids de la part variable est important, plus l'impact sera fort pour les gros producteurs

(familles nombreuses, professionnels, immeubles),

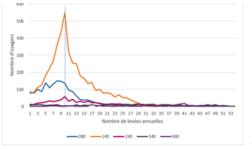
L'impact financier est estimé dans les études préalables. Avec la mobilisation forte des équipes techniques et de l'ensemble des élus de la collectivité, le choix des modalités tarifaires est au cœur de ce projet de mandat.

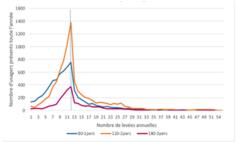
Bonnes pratiques : sécuriser les recettes

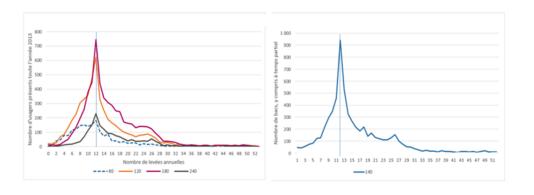
Enjeu : Pour sécuriser leurs recettes, la majorité des collectivités en redevance incitative facturent une utilisation minimale du service, exprimée généralement en « X levées incluses dans la part fixe » ou « poids minimum facturé »

Les usagers calent systématiquement leur comportement sur le nombre minimum de levées facturées.

Les recettes issues des levées supplémentaires facturées représentent moins de 5% des recettes totales de la Tl.

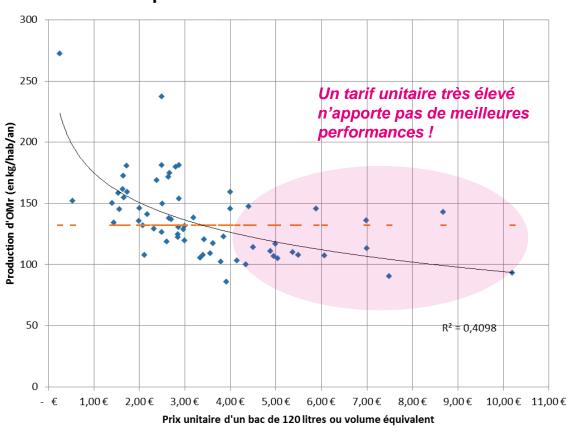






Bonne pratique : bien ajuster les tarifs unitaires des levées

Relation entre les tarifs unitaires des levées et la production d'OMr



Les ressources Citeo

Kit métier, fiche réflexe, vidéos bonnes pratiques : nous mettons à votre disposition toutes les ressources nécessaires pour appréhender au mieux les étapes du déploiement de la TI.







Avez-vous des questions?

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -







30 '

Nathalie BLOT

Directrice Générale des Services Adjointe de la Communauté de Communes du Val de Somme



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME



OMise en place de la TEOMi

Sommaire

- 1. Présentation de la Communauté de Communes du Val de Somme
- 2. Les prérequis
- 3. Le déploiement
- 4. Premiers éléments de bilan
- 5. Quelques statistiques

1- Présentation de la Communauté de Communes du Val de Somme

Quelques chiffres clés :

- Création en 1994
- Un territoire de 280 km²
- 33 communes adhérentes
- 26 000 habitants
- Semi-rural



Compétence collecte et traitement des déchets:

 Collecte en porte à porte, et en bacs, pour les OM et le sélectif.

 Collecte en point d'apport volontaire pour le verre et les journaux/magazines









Quelques repères:

- Marché de collecte/ traitement et gestion de déchetterie attribué à Véolia
- Budget annuel environnement = 3 millions d'euros
- Moyens humains restreints: 1 responsable pôle environnement + 1 ADT

Quelques repères:

- Pas impacté par la loi Notre: pas de fusion, pas de frein aux projets
- Tout le territoire de la CCVS concernée par la TEOMi
- Extension des consignes de tri à tous les plastiques dès 2016

Tonnages 2021:

OM 4 738 t 175 kg/an/hab Collecte sélective 1 361 t 50 kg/an/hab

Verre 1 092 t 40 kg/an/hab Journaux / Magazines 521 t 218 kg/an/hab

Déchetteries 8 284 t

2- Les prérequis

Equiper les camions de collecte avec un système embarqué d'identification de puce RFID et de transmission des données



24 000 € par camion

2- Les prérequis

- Pucer les bacs
- Constituer le fichier « usagers »



15 € par foyer visité

2- Les prérequis

• Définir les tarifs



Grille des tarifs

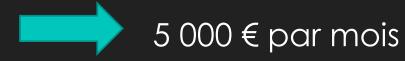
Le prix au litre de la levée est fixé à 0,0143 €.

Volume du bac	Tarifs unitaires des levées
120*	1.72 €
140	2.00€
240	3.43 €
360	5.15 €
770	11.01 €

* Ce bac n'est plus distribué

Les outils

- Logiciel de tarification incitative (mise à disposition et maintenance)
- Gestion et mise à jour du fichier des redevables



Le calendrier

- <u>1^{er} janvier N</u> : début du comptage. Les levées sont comptabilisées sur une année entière.
- Mars N+1: vote du taux de TEOM et du tarif de la part variable (en euros/ à la levée).
- Mars N+1: envoi des données, comptabilisées en année N, aux services fiscaux.
- <u>Septembre / Octobre N+1</u>: les services fiscaux envoient les avis de taxe foncière sur lesquels figurent la TEOM part fixe et part variable.

La Communication externe

- Distribution d'un flyer en décembre N-1
- Envoi d'un courrier personnalisé avec code d'accès à l'extranet pour consulter le nombre de sorties.
- Envoi d'un second flyer en mars N
- Articles dans la presse locale
- Articles dans le journal d'information de la Communauté de Communes et dans les journaux communaux
- Mise à jour du site internet

La Communication interne

- Auprès des élus
- Auprès des collègues
- Auprès des secrétaires de mairie

4- Premiers éléments de bilan

Comparatif 2015 et 2017

Evolution des tonnages

	2015	2016	2017
ОМ	5 668	4 651	4 539
CS	882	1 039	1 129
Verre	931	982	981
Papier	526	591	615
Déchetterie	5 807	6 436	7 272

4- Premiers éléments de bilan

Effets pervers

- Dépôts sauvages
- Augmentation du taux de refus de tri : de 15 à 30 % (à nuancer avec le passage aux extensions de consignes de ti)

Actions correctives

- Communiquer
- Organiser des suivis de collecte et des campagnes de sensibilisation
- Collaborer étroitement avec les maires

5- Quelques statistiques

Nombre de levées

En 2020, 547 197 levées ont été comptabilisées soit une baisse de 3.2 % des levées par rapport à l'année 2019, aussi bien pour les ordures ménagères (-3%) que pour le sélectif (-3.3%)

5- Quelques statistiques

Taux de présentation

Les taux de présentation pour l'année 2020 sont de:

33.2 % en 2020 contre 34 % en 2019 pour les OM

54.65 % en 2020 contre 57 % en 2019 pour le sélectif

5- Quelques statistiques

Montant de la part variable

Le montant de la part variable de la TEOMI pour l'année 2020 est de 492 065 €

soit une baisse de 2.19 %

expliquée par la variation du nombre de bacs collectés.



30 '



Monsieur PLATEAUX

Vice-Président en charge de l'Environnement de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne

Emilie Morvan

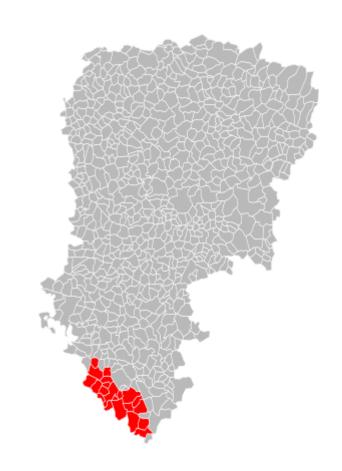
Chargée de mission de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne





Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

16 000 habitants21 communes



A. Dates clés

2012 / 2013

Début étude : mise en place d'une tarification incitative Enquête, puçage des bacs

2014 / 2015 REOMI: années

« test »

Suppression de la Mise en place de la

> Choix forfait 26 levées / an

REOMI

1^{er} janvier 2016

TEOM

2019

Nouveau marché de collecte et traitement des OMr (remporté par SEPUR)

Janvier 2020

Nouvelle organisation de collecte, passage des bacs verts tous les 15 jours, soit 26 passages par an, 20 levées dans le forfait

Mise en place du bonus

Changement de logiciel de facturation (STYX) Juillet 2022

Début étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée de ces dernier – subventionnée par **I'ADEME**

2023

Installation de nouveaux PAV (printemps)

Marché public pour la fourniture d'abribacs et de bio seaux

Marché public pour la collecte et traitement des biodéchets

B. Organisation

Volume bac	Nbr bacs
140 L (1 à 3 pers.)	4 651
240 L (4 à 5 pers.)	1 786
360 L (+ 6 pers.)	244
660 L (professionnels)	63
PAV	Nbr foyers
Semi-enterrées	376
aériennes	144

	1 à 3 pers	4 à 5 pers	+ 6 pers	pro
volume bac	140 L	240 L	360 L	660 L
forfait base 20 levées depuis 2016	168€	264€	378 €	666 €
Bonus (entre 15 et 19 levées)	- 4 € par levée	- 6,40 € par levée	- 9 € par levée	- 16 € par levée
Malus (entre 21 et 26 levées)	+ 6,15 € par levée	+ 10,53 € par levée	+ 14,92 € par levée	+ 28,97 € par levée

Évolution	6€								
2023	174 €	270 €	384 €	672 €					

LEVÉES 2022

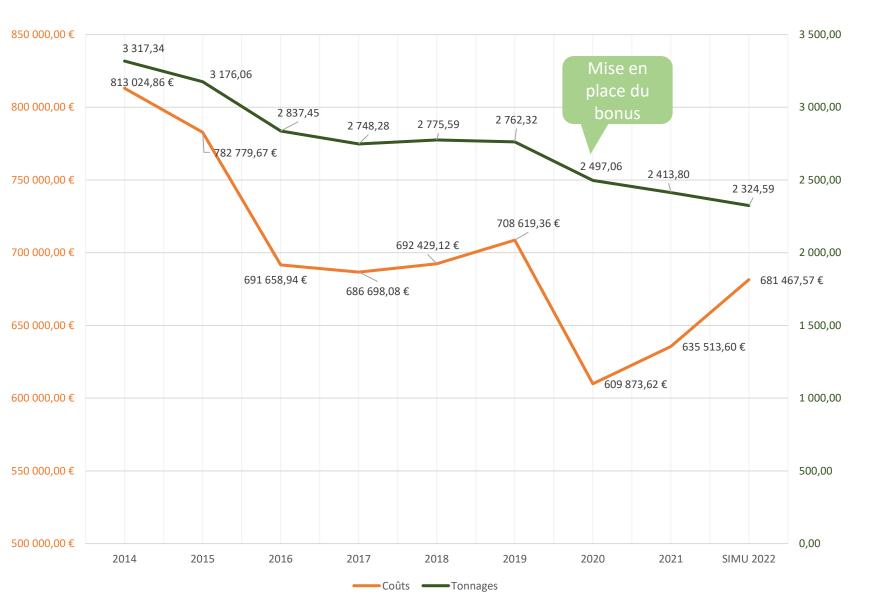
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
190	151	152	146	195	189	218	231	258	276	361	402	417	403	350	313	283	292	272	236	246	254	316	281	220	90
	53,26%								22,38% 30NU			3,50%				36% LUS									

C. Impayés

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
							Estimatif	
%tage total des impayés	0,64%	0,94%	1,42%	1,31%	1,55%	2,08%	5,85%	1,92%
%tage impayés hors non valeur	0,17%	0,30%	0,85%	0,87%	1,27%	2,06%	5,85%	1,56%

D. Évolution coûts et tonnages

1. Ordures ménagères



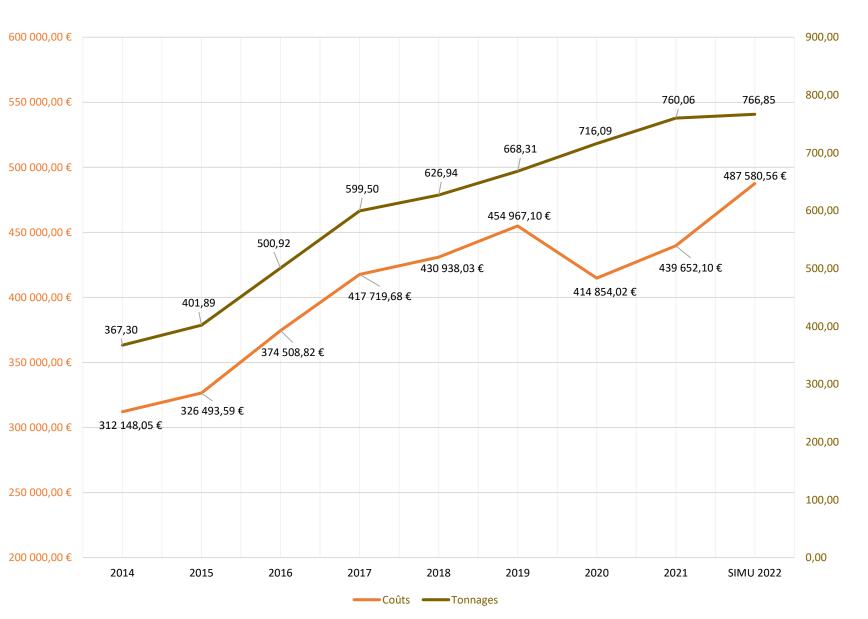
Évolution des tonnages depuis 2014 :

- 29,93 %
- 992,75 tonnes

Évolution des coûts depuis 2014 :

- 131 557,29 €

D. Évolution coûts et tonnages2. Tri sélectif



Évolution des tonnages depuis 2014 :

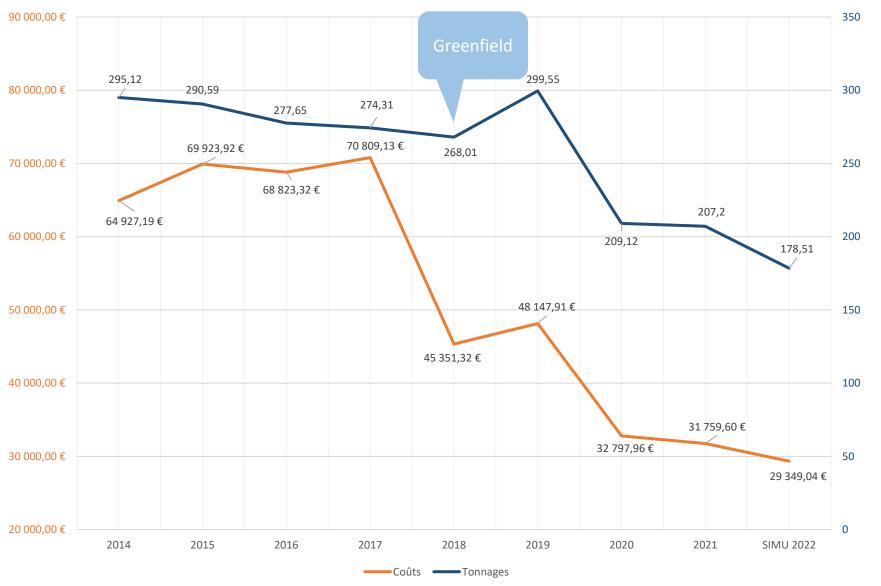
- + 108,78 %
- + 399,55 tonnes

Évolution des coûts depuis 2014 :

+ 175 432,51 €

D. Évolution coûts et tonnages

3. Journaux - Revues - Magasines



Collecte en PAV séparé du tri sélectif

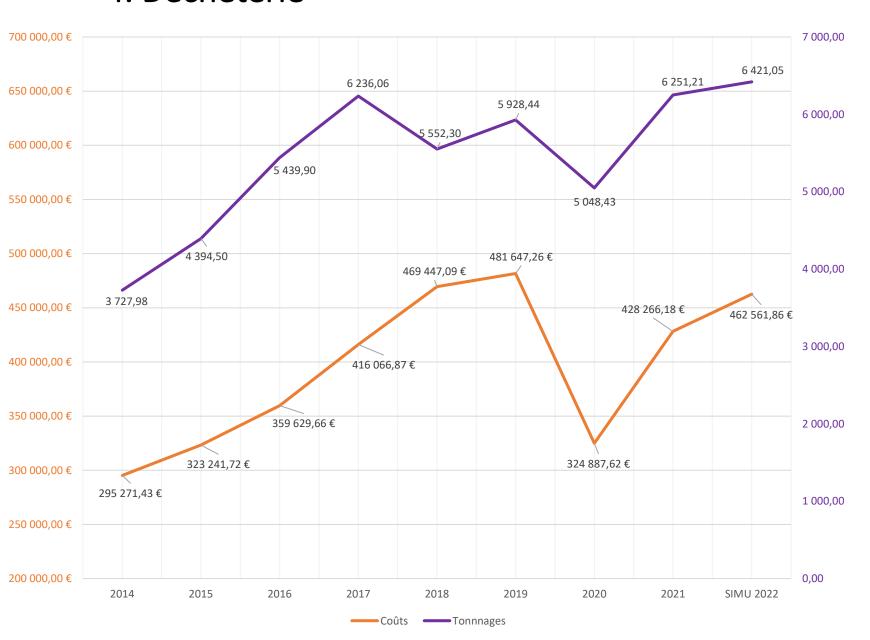
Évolution des tonnages depuis 2014 :

- 108,78 %
- 399,55 tonnes

Évolution des coûts depuis 2014 :

- 35 578,15 €

D. Évolution coûts et tonnages4. Déchèterie



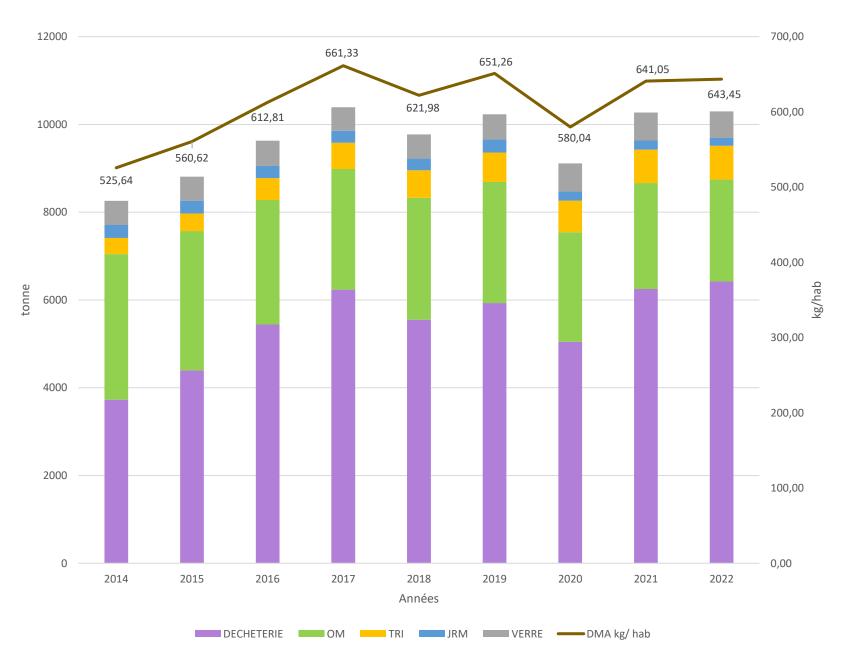
Évolution des tonnages depuis 2014 :

- + 58,06 %
- + 2 693,07 tonnes

Évolution des coûts depuis 2014 :

+ 167 290,43 €

D. Évolution des DMA



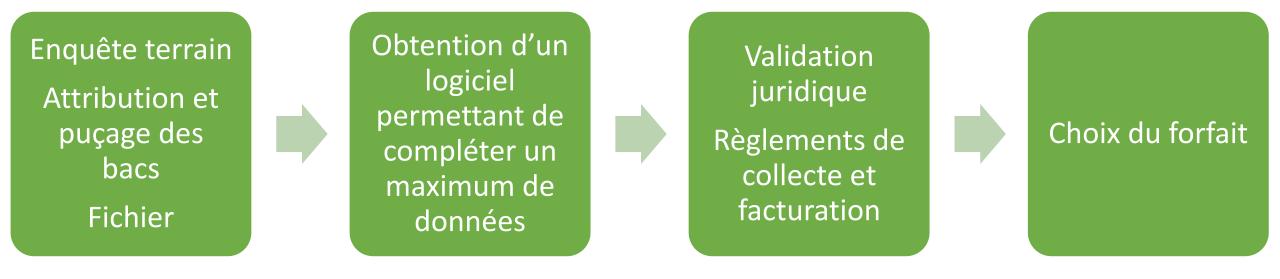
En 2019, la moyenne en France pour les DMA était de 713 kg/hab

E. Dépôts sauvages

- Observation d'un dépôt, essentiellement aux emplacements des PAV
- Installation d'un dispositif de surveillance
- Une fois par semaine, les gardiens de déchèterie font le tour de l'ensemble des PAV de notre territoire
- Par la suite, un agent de la C4 extrait les images pouvant servir de preuve lors du dépôt du dossier en gendarmerie
- La C4 se charge de facturer les déposants après avoir été reçus par les gendarmes
- Les communes peuvent prendre contact avec l'agent de la C4 afin qu'il gère les dépôts sauvages

	2019	2020	2021	2022	
Montant PV	408 €	180 €	4 611 €	2 701 €	
nbr de déposants	6	1	18	19	
Montant	60) £	68 €	12F.£	
amende	00	3 €	135 € (juin)	135 €	

F. Points de vigilance



Vos interlocuteurs





03 74 27 14 32 - jean-michel.fouquet@hautsdefrance.fr

Sylvie PERRAIN

06 72 79 64 12 - oikeo@orange.fr

Sébastien DESPLANQUES

06 80 02 55 44 - s.desplanques@v2r.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Retrouvez toute l'actualité de l'Agence sur le site www.hautsdefrance20202040.fr



